



PV n° 5 du 2 décembre 2024.

- Membres présents :** Mme Cerrone
MM Dardinne, Dheur, Germay, Grignet, Halin, Joniaux, Lejeune,
Lerousseaux.
- Invités présents :** Mme Joliet (CDA)

Le PV n°4 du 4 novembre a été approuvé à l'unanimité.

Introduction

La réunion débute à 19h00 avec un mot d'accueil du président. Les sujets à l'ordre du jour incluent des points budgétaires, techniques et organisationnels.

Débrief de l'Assemblée Générale AWBB du 23/11

- L'AG de fin d'année a été qualifiée de "classique" en votant le budget et quelques décisions majeures à prendre.
- L'urgence sur le PC56 et l'obligation des clubs de fournir un arbitre de club à partir de U12 n'a pas été votée et le sujet postposé. La réflexion devra être menée en vue de l'AG de mars.
- Quelques précisions sur le rôle du nouveau directeur général ont été apportées. Le rôle de trésorier sera repris par Philippe Aigret.
- La présentation du plan programme réalisée lors de cette assemblée par le directeur technique Raphaël Obsomer a été largement saluée pour sa qualité, sa pertinence et son analyse, apportant des données claires sur la démographie et l'évolution des effectifs des clubs.
- Réponse concernant les demandes de modifications dans BigCaptain : difficiles à mettre en œuvre car ce programme est utilisé dans plusieurs fédérations.
- Les points divers étant introduits anticipativement, les réponses aux questions soulevées ont pu être préparées et a permis d'éviter des débats longs et désorganisés.
- **Licences Techniques de Coachs**
Lors de la dernière Assemblée Générale, les parlementaires ont interpellé le CDA sur les préoccupations liées aux licences techniques des coachs. Selon le Directeur Technique, les coachs ne perdent pas leurs licences, mais celles-ci doivent simplement être réactivées.
Le problème découle d'une période de transition mise en place pour permettre aux coachs de se conformer aux nouvelles exigences. L'outil BigCaptain ne permet cependant pas de vérifier si un coach est en règle, ce qui génère des incertitudes.
Pour remédier à cette situation, une nouvelle règle est envisagée : chaque coach devra suivre un Clinic par saison. Cette participation sera clairement indiquée pour permettre aux coachs de vérifier leur conformité directement.
- Plusieurs intervenants ont mis en lumière les défis liés à la formation et à la reconnaissance des arbitres de club.

Projets futurs

Prévoir une réunion des clubs début 2025 et, sous réserve de l'acceptation du CDA, avec la participation du directeur technique (Raphaël Obsomer). Celui-ci ayant gentiment accepté de venir présenter les statistiques et les données pertinentes pour les clubs.

Les parlementaires encouragent les participants à soumettre leurs questions à l'avance.

L'objectif est de stimuler les échanges et d'apporter des réponses aux questions soulevées.

Nominations et décisions concernant le CP

Suite à la démission de Chantal Gérardy, les parlementaires ont désigné Michel Lejeune et Marcel Dardinne comme représentant aux réunions du CP.

Concernant la décision prise par le CP sur les règles de report des matchs, certains parlementaires ont été interpellés par des dirigeants de clubs.

Les parlementaires reconnaissent l'importance des règles encadrant les reports de matchs pour garantir une gestion cohérente des calendriers. Cependant, ils souhaitent ouvrir une réflexion sur l'équilibre entre ces règles et les réalités pratiques rencontrées sur le terrain. Ils se demandent si ces règles ne sont pas devenues trop restrictives. Afin d'enrichir ce débat, il serait pertinent d'examiner les pratiques adoptées dans d'autres provinces pour identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.

Exonération fiscale des indemnités d'arbitrage

Le Conseil d'Administration a annoncé un accord avec l'administration fiscale pour exonérer les indemnités des arbitres.

PM12

Face aux difficultés rencontrées pour l'exécution pratique du PM12 des propositions sont formulées par le CDA pour simplifier le règlement. Cependant certaines de ces propositions touchent au fond et à l'équilibre du PM12 tel qu'il a été adopté. Dès lors la CL va entendre Pierre Thomas pour préparer le débat à venir sur ces propositions de modifications du PM12.

Les points PC53, Arbitrage et PM12 seront discutés lors de la prochaine législative.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau club : Marchin Basket.

Les parlementaires souhaitent un joyeux Noël et une excellente année 2025 à tous les clubs et à leurs membres.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 13 janvier 2025 à la Maison des Sports.

Cet avis tient lieu de convocation pour les parlementaires (dès 19h) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30).

Pour le PARL-LG

Silvana Cerrone – Bernard Dheur

Secrétaire